

Délibération **2022 CS 41** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : AVENIR MONTAGNES – INGENIERIE – CONVENTION D'ENGAGEMENT ET D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION (Annexes 4 et 5)

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 mai 2022, se sont réunis à la Salle Village de vacances le Domaine du Grand Luberon à Céreste, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 60 votants :
- 43 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents
- 15 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Michèle MALIVEL Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Marion MAGNAN, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICARME, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APPUZO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENZA, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Jean-Claude OBER, Jean-François LOVISOLO, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Solange FOUVET à Monsieur Gilles LANDRIEU
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Catherine NOLLET à Madame Monique CHABAUD
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN
Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Serge VANNEYRE à Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO
Jean-Pierre GERAULT à Madame Charlotte CARBONNEL
Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Richard ROUZET à Monsieur Roland GIRAUD
Christophe MADROLLE à Monsieur Jean AILLAUD
Pascal RAGOT à Madame Valérie PEISSON

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaures • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Etaient excusés :

Madame

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Béatrice VINCENT, Sabrina CAIRE, Karine MASSE, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Jacqueline BOUYAC, Amélie JEAN, Béatrice GRELET

Monsieur

Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Patrick MERLE, Kévin ROLANDO, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Pierre FISCHER, Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents :

Madame

Hélène BLEUZEN, Laurence LE ROY, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur

Lionel MORARD, Marc DUVAL, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Georges FAUCOUNEAU, Théo FONTAINE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Philippe RIVET

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Monsieur Dominique DAMIANO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable, objectif C.2.1 : Conforter le développement d'un tourisme durable ;

Vu l'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, qui sont la base des orientations de la Charte du Parc naturel régional et au cœur du Contrat de Transition Ecologique Luberon Lure ;

Vu la nouvelle candidature « Espace Valléen Luberon Lure 2021-2027 » qui a pour objectif de poursuivre et d'accélérer la transition écologique et l'adaptation au changement climatique du territoire par le développement d'un tourisme diversifié, innovant et durable toute l'année ;

Vu la convention d'engagement au programme Avenir Montagnes Ingénierie signée entre l'Etat et le bénéficiaire le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant l'intérêt de ce projet qui vise à attribuer au Parc naturel régional du Luberon, lauréat du programme Avenir Montagnes Ingénierie, le financement par l'Etat, d'un poste de chef de projet dédié au programme « AVENIR MONTAGNES INGENIERIE » pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié (forfait d'un montant de 60 000 € par an pendant 2 ans)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au programme « AVENIR MONTAGNES INGENIERIE » du territoire du Parc naturel régional du Luberon et **VALIDE** le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet « Avenir Montagnes Ingénierie » pendant 2 ans ;
- **APPROUVE** le financement par l'Etat, pendant 2 ans, d'un poste de chef(fe) de projet dédié au programme et **VALIDE** une subvention forfaitaire de l'Etat de **120 000 €** au Parc naturel régional du Luberon pour la réalisation du projet prévu par la convention d'engagement ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention attributive de subvention « Avenir Montagnes ingénierie et tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220510-2022CS41_RECT-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SANTONI